

Élection 2022 au conseil d'administration de l'IQPF

PROCÉDURE DE VOTE

Dans les 10 jours suivant la date de clôture des mises en candidature, soit du vendredi 15 avril au vendredi 29 avril, la présidente d'élection dressera la liste complète des candidatures présentées.

Nous vous rappelons que conformément aux changements apportés l'année dernière au processus électoral, le Comité de développement de la relève des administrateurs étudiera tous les dossiers de candidature proposés et identifiera les candidats dont le profil correspond le mieux aux qualités recherchées pour compléter l'ensemble des compétences et assurer la diversité et l'efficacité du conseil d'administration actuel. Les candidats seront contactés par un membre du comité pour discuter de leur mise en candidature (pour plus d'information, [cliquez ici](#)). Toutes les candidatures seront présentées au scrutin en ordre alphabétique, avec une recommandation positive, neutre ou aucune recommandation en lien avec les compétences recherchées.

Si le nombre des candidatures excède le nombre des postes disponibles, il y aura élection et un avis de scrutin sera transmis par courriel à tous les planificateurs financiers le lundi 9 mai 2022.

Les planificateurs financiers seront invités à se rendre sur le site web de l'élection, où on leur demandera d'inscrire l'adresse courriel à laquelle ils ont reçu l'avis de scrutin. Ils recevront ensuite par courriel un code d'accès de la part de icastpro pour se connecter à la plateforme de vote. Une fois connectés sur la plateforme, ils verront la liste des candidats à gauche et un bulletin de vote à droite. Les électeurs pourront cliquer sur le nom d'un candidat pour afficher son texte de présentation. Le système de vote ne permettra pas aux électeurs de voter pour plus de cinq candidats. Une fois que les électeurs auront fait leur choix, ils seront invités à passer leur bulletin de vote en revue et, s'ils le désirent, à faire des changements avant de soumettre leur vote. Pour soumettre leur vote, les électeurs auront simplement à cliquer sur le bouton « VOTEZ », en bas du bulletin de vote. Une fois leur bulletin de vote soumis, les électeurs recevront un message pour confirmer que leur bulletin de vote a bien été soumis.

Le scrutin prendra fin le mardi 7 juin 2022, à 16 h 30.

Conformément aux règlements généraux, les résultats de l'élection seront dévoilés à l'assemblée annuelle, qui se tiendra le mercredi 22 juin 2022.